

# Grenelle de l'insertion : le Premier ministre souhaite une meilleure imbrication entre emploi aidé et formation

**L'insertion et la formation qualifiante ne vont pas assez souvent de pair. C'est l'un des constats soulevés par le bilan général du Grenelle de l'insertion, présenté mardi 27 mai au ministère du Travail, en présence du Premier ministre François Fillon, du ministre du Travail Xavier Bertrand, et du Haut commissaire aux solidarités actives Martin Hirsch. Dans son discours de clôture, le chef du gouvernement a insisté pour que les « blocages qui empêchent d'imbriquer emploi aidé et formation » soient levés.**

*« Il faut privilégier une montée en charge des contrats de professionnalisation auprès des adultes et des jeunes sans qualification. Cet outil créé par l'accord national de 2003 doit être davantage utilisé », a déclaré François Fillon. « De ce point de vue, nul besoin d'un nouvel outil. L'enjeu est de faire fonctionner plus largement ce qui marche déjà. Les demandeurs d'emploi adultes et les jeunes sans qualification n'ont pas un accès suffisant au contrat de professionnalisation : il faut le leur ouvrir. »*

Dans le rapport général du Grenelle de l'insertion, les experts du secteur pointent le fait que la formation professionnelle est « très peu adaptée aux phases de transition ». Si les personnes en contrats aidés occupent un emploi durant un temps déterminé, d'aucuns ne sont pas formés ou/et n'obtiennent pas de qualifications professionnelles. Aussi, l'une des propositions présentée dans ce rapport est de pouvoir articuler le contrat unique d'insertion [voir article](#) avec le contrat de professionnalisation.

Une orientation qui suppose que « l'accès à la formation professionnelle ne dépende plus du statut mais du besoin de qualification des personnes », comme l'a rappelé Annie Thomas, déléguée nationale CFDT, qui a présidé l'un des six groupes de travail du Grenelle de l'insertion. Autre proposition formulée par les contributeurs au Grenelle de l'insertion : « établir un droit général d'accès à la formation des demandeurs d'emplois quel que soit le statut indemnitaire de la personne ».

A propos du nouvel opérateur, issu de la fusion de l'ANPE et de l'Unedic, Annie Thomas a ajouté qu'elle avait noté « une très forte attente ». Le rapport préconise en effet que le nouvel opérateur puisse davantage épauler les usagers de contrats aidés, les chômeurs de longue durée, et les allocataires de minima sociaux, en mettant à leur disposition « un référent unique, au sein du service public de l'emploi, » aguerri aux outils de la formation. Le chef du gouvernement a répondu à cette demande en se déclarant favorable à un « référent unique » dans le service public de l'emploi. Le nouvel opérateur issu de la fusion, estime-t-il, doit « construire une offre de services qui sache s'adapter aux situations individuelles », et il a ajouté : « Nous ne devons plus traiter les demandeurs d'emploi de façon différente selon leur statut ».

Après les déclarations du Premier ministre, des partenaires sociaux, et des responsables associatifs, une réunion à huis clos s'est déroulée au ministère du Travail. A l'issue de cette réunion, présidée par François Fillon, le gouvernement devrait présenter ses orientations sur la politique de l'insertion. Le Premier ministre a d'ores et déjà annoncé qu'il souhaitait qu'« un projet de loi portant sur la généralisation du Revenu de solidarités actives et la réforme des politiques d'insertion puisse être débattu au parlement dès cet automne ».